

Communiqué de Presse

Catherine Morin-Desailly

Sénatrice de la Seine-Maritime

Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication

Conseillère régionale de Normandie



Paris, le 15 avril 2020

Traçage numérique : la lutte contre le Covid-19 ne doit pas se faire au détriment de nos droits et libertés fondamentaux

Le 15 avril 2020, le groupe Union Centriste, auquel Catherine Morin-Desailly appartient, interpellera le Gouvernement lors d'une séance de questions d'actualité sur le **développement de l'application StopCovid destinée au traçage numérique des personnes** avec lesquelles un malade atteint du Covid-19 a été en contact.

« *Je suis hostile au principe de tracking même si celui-ci s'inscrit dans les limites du règlement général sur la protection des données* » affirme Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime.

En somme, **rien n'est garanti tant que l'Union européenne ne dispose pas d'une réelle souveraineté en matière d'application.** « *En effet, en l'état, cela supposerait d'avoir recours à des entreprises et à des applications d'origine étrangère en l'absence à ce jour de proposition européenne fonctionnelle* » explique la sénatrice. Cela pose une question de souveraineté puisque la seule solution semble être d'avoir **recours à des entreprises extra-européennes telles que Palantir, Google ou Apple.** Pour la sénatrice de la Seine-Maritime, « *lorsque l'on sait les abus dont se sont rendues coupables certaines entreprises et que la législation américaine autorise la captation de données, il y a de quoi être inquiet* ».

Le traçage numérique pose également **la question de nos choix de société.** « *Il nous impose d'arbitrer entre une société de l'hypercontrôle et de surveillance de chaque individu à la chinoise et une société placée sous la domination des entreprises extra-européennes alors que le scandale Cambridge Analytique a révélé le traitement illégal qui était fait de nos données* » s'inquiète Catherine Morin-Desailly.

De toute façon, l'efficacité d'un tel dispositif peut être questionnée. En effet, nous l'observons à Singapour où seulement 18% de la population a téléchargé l'application TraceTogether, **l'application doit être téléchargée par un nombre suffisant d'utilisateurs pour que celle-ci puisse se montrer efficace.** « *Or, le Gouvernement a annoncé que son téléchargement reposerait sur le volontariat, ce qui est heureux mais met en doute sa portée* » relève la sénatrice de la Seine-Maritime.

Surtout, et le rebond de l'épidémie dans les pays asiatiques en témoigne, le traçage numérique doit s'articuler avec un **dispositif médical établi avec un nombre de tests suffisant et un contrôle de la population en matière sanitaire,** ce qui, compte tenu des difficultés d'approvisionnement, semble loin d'être le cas en France.

La séance de questions d'actualité au gouvernement est à suivre à partir de 15h sur Public Sénat.

Contact presse : Chirine Berrichi

c.morin-desailly@senat.fr

07 69 21 73 93